



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3237

Programmation pluriannuelle d'investissement - Augmentation du montant de l'opération
60020592 « sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020 » - programme
20006 AP n° 2015-1

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3237 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT - AUGMENTATION DU MONTANT DE L'OPERATION 60020592 « SECURITE ANTI-INTRUSION DANS LES GROUPES SCOLAIRES 2015-2020» - PROGRAMME 20006 AP N° 2015-1 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/973 du 16 mars 2015, vous avez approuvé le lancement partiel de certaines opérations de travaux urgents dont celle 60020592 « Sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires » ainsi que le vote de leurs Autorisations de Programme respectives dont l'AP 2015-1, programme 20006.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le Plan d'Equipeement Pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires ».

Par délibération n° 2015/1452 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé la poursuite de l'opération, 60020592 « Sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires », et voté son Autorisation de Programme (AP) respective à savoir, au sein du programme 20006, AP n° 2015-1 «Conservation patrimoine scolaire» et l'affectation d'une partie de cette Autorisation de Programme.

Par délibération n° 2017/2939 du 29 mai 2017, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de Programme dans le cadre de la gestion financière du Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle relative à la « Conservation du patrimoine Scolaire 2015-2020, n° AP 2015-1 programme 20006.

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurisation des groupes scolaires face au risque terroriste, la Ville a demandé une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de réaliser des travaux dans les écoles prioritaires.

La subvention obtenue pour 2017 s'élève à 165 695 € et concerne 2 écoles prioritaires du 9^e arrondissement de la Ville, écoles les Dahlias et les Anémones : 99 289 €pour l'école les Dahlias et 66 406 €pour l'école les Anémones.

Pour les Dahlias, ces travaux vont consister en l'installation d'un visiophone, la réhausse de clôtures et portails, la création d'un cheminement protégé et la mise en place d'alarme filaire spécifique.

Pour les Anémones, ces travaux vont consister en la réhausse de clôtures et portails et la mise en place d'alarme filaire spécifique.

Ils seront complétés par des dotations en téléphonie mobile.

Le montant total de ces travaux est de 444 675 € (269 582 €pour l'école les Dahlias et 175 093 €pour l'école les Anémones).

Le montant de l'opération 60020592 « Sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires » initialement accordé de 600 000 € s'avère insuffisant pour financer ces travaux.

Afin de répondre à ce besoin, il est proposé une augmentation de 444 675 € sur cette opération et de porter le montant global de cette opération à 1 044 675 € à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20006.

Les travaux pourront être confiés aux entreprises titulaires des marchés à bon de commandes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les délibérations n° 2015/973 du 16 mars 2015, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/1452 du 28 septembre 2015 et n° 2017/2939 du 29 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation, petite enfance, université ;

DELIBERE

1. L'augmentation du montant de l'opération 60020592 « Sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020 » est approuvée et sera financée par affectation d'une partie de l'AP 20006/2015-1.

2. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à déposer les autorisations de travaux.

3. Conformément aux dispositions arrêtées au Plan d'Équipement Pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville sur le programme sur le programme 20006, AP n° 2015-1 seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 211, 212, 213 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- déjà réalisé : 309 348 €;
- 2017 : 401 850 €;
- 2018 : 333 477 €

4. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL